



## COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2022

Procès- Verbal n° 02  
Séance du 28 avril 2022

### SIEGE LRF - SAINT DENIS

#### Présents :

- Monsieur Bernard PARIS
- Monsieur Bruno FONTAINE
- Monsieur Bernard TELEF
- Monsieur Bernard YU YUENG

#### Ordre du Jour :

- Approbation du PV du 05 avril 2022
- Situation des clubs au 31 mars 2022

#### 1- **APPROBATION DU PV DU 5 AVRIL 2022**

Le PV du 5 AVRIL 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents, après les additifs suivants :  
« COURRIERS :

-La Commission enregistre le renouvellement tardif de la licence de M. BOIVILLIERS Philippe par le club SS RIVIERE SPORT auquel elle inflige une amende de 25€.

--La Commission enregistre le renouvellement tardif de la licence de M. ETHEVE Laurent par le club ES TAMPONNAISE auquel elle inflige une amende de 25€.

-La Commission enregistre le renouvellement tardif de la licence de M. THIONVILLE Hérode par le club JS ST PIERROISE auquel elle inflige une amende de 25€. »

#### 2 - **SITUATION DES CLUBS AU 31 MARS 2022**

-Vu le statut de l'Arbitrage

-Sur la base des données informatiques relatives aux demandes de licences d'arbitres validées, transmises à la Commission en date du 01 avril 2022, la Commission établit la liste des clubs en infraction au 31 mars 2022.

Ces clubs sont invités à régulariser leur situation avant le 31 août 2022, notamment en présentant des candidat(e)s aux sessions de recrutement.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant l'instance d'appel de la Ligue Régionale qui juge en dernier ressort, dans le respect de l'art 49 du Règlement Intérieur de la LRF.

Bernard PARIS  
Le Président

Bruno FONTAINE  
Le Secrétaire